

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel que modifié



Date de révision – 17 juillet 2023

Section 1 - Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Ultra-Ever Dry SE (SH/Non-O Top Coat) - Ultra-Ever Dry SE (couche de finition SH/Non-O)
N° CE : Se référer à la Section 3 de la FDS.
N° d'enregistrement REACH : --
N° CAS : Se référer à la Section 3 de la FDS.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Couche de finition destinée à être utilisée sur divers substrats et présentant des caractéristiques superhydrophobes.
Utilisations déconseillées : Aucune utilisation déconseillée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse : UltraTech International, Inc.
11542 Davis Creek Court
Jacksonville, FL 32256 États-Unis
Téléphone : 1-800-353-1611
Adresse Web : www.ultraeverdry.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence disponible 24h/24 : CHEMTREC : 1-800-424-9300 (États-Unis) ; +1-703-527-3887 (international)

Section 2 - Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

2.1.1. Classification conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Liq. inflam. 2 - H225
Irritation oculaire 2A - H319
STOT (toxicité spécifique pour certains organes cibles) SE 3 - H336

2.1.2. Renseignements supplémentaires :

Pour le texte intégral des déclarations des dangers et des déclarations des dangers de l'UE, voir la section 16 de la FDS.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur :

DANGER !

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel que modifié



Date de révision – 17 juillet 2023

Mention de danger :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.
Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P235 Tenir au frais.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver les mains et le visage minutieusement après toute manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P370+P378 En cas d'incendie : Utiliser de la mousse résistante à l'alcool, du dioxyde de carbone, de la poudre chimique ou de la mousse pour éteindre le feu.
P403+P405+P233+P235 Conserver dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
P501 Éliminer le contenu et les contenants conformément aux réglementations locales en vigueur.

Informations supplémentaires sur l'étiquette : Aucune information supplémentaire sur l'étiquette.

2.3. Autres dangers :

Aucune information supplémentaire disponible.

Section 3 - Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Sans objet.

3.2. Caractérisations chimiques :

Mélange

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel que modifié



Date de révision – 17 juillet 2023

Description : Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des compléments non dangereux.

CAS : 67-64-1 EINECS : 200-662-2 N° d'enregistrement : 01-2119471330-49	Acétone Liq. inflam. 2 - H225 Irrit. yeux 2 - H319 STOT (toxicité spécifique pour certains organes cibles) SE 3 - H336	94-98%
CAS : 67762-90-7 EINECS : 614-122-2 N° d'enregistrement : --	Silice hydrophobe <i>Non classé.</i>	2-6%

Une concentration indiquée sous forme de plage vise à protéger la confidentialité ou est attribuable à des variations de processus.

Section 4 - Premiers secours :

4.1. Description des premiers secours

<u>Inhalation :</u>	Porter à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle si la respiration est irrégulière ou cesse. Fournir de l'oxygène en cas d'essoufflement. Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin.
<u>Contact avec la peau :</u>	Se laver soigneusement au savon et à l'eau. Consulter un médecin en cas de rougeur, de démangeaison ou de brûlure.
<u>Contact avec les yeux :</u>	Rincer les yeux abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin.
<u>Ingestion :</u>	En cas d'ingestion, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Danger par aspiration. Ne pas provoquer de vomissement sans avis médical. Si des vomissements se produisent, garder la tête basse afin que le contenu de l'estomac ne pénètre pas dans les poumons. Ne jamais pratiquer le bouche-à-bouche sur une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<u>Symptômes/lésions après inhalation :</u>	Nocif par inhalation.
<u>Symptômes/lésions après contact cutané :</u>	Provoque une irritation cutanée.
<u>Symptômes/lésions après contact oculaire :</u>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<u>Symptômes/lésions après ingestion :</u>	Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<u>Remarque pour le médecin traitant :</u>	Traiter en fonction des symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste antipoison si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
--	--

<u>Protection des secouristes :</u>	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des vapeurs sont encore présentes, le sauveteur doit porter un masque ou un appareil respiratoire autonome approprié. Le bouche-à-bouche peut être dangereux pour le sauveteur.
-------------------------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel que modifié



Date de révision – 17 juillet 2023

Section 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, poudre chimique, sable sec, brume d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun moyen d'extinction inapproprié connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs inflammables ! La pulvérisation d'eau peut être inefficace. Les contenants fermés peuvent exploser s'ils sont exposés à une chaleur extrême. Prendre garde aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Conserver les contenants hermétiquement fermés. Éloigner de la chaleur, des équipements électriques, des étincelles et des flammes nues.

5.3. Conseils aux pompiers

Un équipement de protection complet, y compris un appareil respiratoire autonome (approuvé MSHA/NIOSH ou équivalent) doit être utilisé. L'eau peut être utilisée pour garder les contenants et l'environnement frais. Évacuer la zone et combattre le feu à distance de sécurité.

Section 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Consulter la section 8 de la FDS pour les informations sur la protection personnelle. Évacuer le personnel superflu vers des zones sûres.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les cours d'eau, les eaux usées, le sol, les égouts pluviaux ou les systèmes d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Contenir les déversements, puis les recueillir avec un matériau absorbant non combustible et les placer dans un contenant pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir la section 13 de la FDS). Éliminer toutes les sources d'ignition. Ventiler le local.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la Section 8 de la FDS.

Section 7 - Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver à distance des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ventiler la zone pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient disparu. Éviter de respirer les fumées, les vapeurs ou les brouillards. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Retirer les vêtements et les équipements de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Lessiver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Conserver dans un endroit sec et

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel que modifié



Date de révision – 17 juillet 2023

bien ventilé. Éloigner de la chaleur, des équipements électriques, des étincelles et des flammes nues. À conserver à des températures ne dépassant pas 49 °C / 120 °F. Stocker de grandes quantités dans des bâtiments conçus et protégés pour le stockage de liquides combustibles de classe II (NFPA).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Couche de finition destinée à être utilisée sur divers substrats et présentant des caractéristiques superhydrophobes.

Section 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	No de CAS.	% massique	VLE MPT de l'ACGIH	VLE VLCT de l'ACGIH	LEA MPT de l'OSHA	LEA max. de l'OSHA
Acétone	67-64-1	94-98	500 ppm, 8 h	750 ppm 1 800 mg/m ³	1 000 ppm 2400 mg/m ³	Pas établi.
Silice hydrophobe	67762-90-7	2-6	Pas établi.	Pas établi.	Pas établi.	Pas établi.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Des contrôles techniques appropriés doivent être suffisants pour réduire les expositions au-dessous des normes de travail pour l'acétone établies par les réglementations nationales, jusqu'au niveau le plus bas possible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Protection des yeux / du visage : Des lunettes de protection de type chimique, des lunettes de sécurité avec pare-éclaboussures ou des écrans faciaux appropriés doivent être utilisés.

Protection des mains : Une exposition répétée peut provoquer une irritation et une sensibilisation de la peau. Porter des gants imperméables, par exemple en PVC, en nitrile ou en néoprène. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité.

Protection corporelle : Les vêtements de protection et la protection oculaire appropriés doivent être conformes aux normes et réglementations nationales ou régionales.

Protection respiratoire : Un système de ventilation et de protection respiratoire doit être utilisé. En plus des contrôles techniques et des pratiques de travail sécuritaires, un équipement de protection individuelle peut être nécessaire. L'équipement de protection respiratoire individuel approprié pour ce produit peut aller (1) d'un demi-masque facial à cartouche réutilisable avec filtre à cartouche pour les solvants organiques et filtre à particules (P100), à (2) un système à adduction d'air, en fonction de l'étendue des travaux. Un programme de protection respiratoire qui répond aux exigences OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 ou aux exigences fédérales/provinciales applicables doit être suivi chaque fois que les conditions de travail justifient l'utilisation d'un respirateur. La « logique de décision des respirateurs » du NIOSH peut être utile pour déterminer la pertinence de divers types de respirateurs. Personne ne doit être affectée à des tâches nécessitant l'utilisation de respirateurs, à moins qu'il n'ait été déterminé que la personne est physiquement apte à effectuer le travail et qu'elle a été formée à l'utilisation de l'équipement.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel que modifié



Date de révision – 17 juillet 2023

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Éviter les rejets dans l'environnement.

Section 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	Liquide limpide contenant des particules fines en suspension
État physique :	Liquide
Couleur :	Incolore
Odeur :	Odeur de solvant
Seuil olfactif :	Pas établi.
pH :	Pas établi.
Point/plage de fusion :	-95 °C, -139 °F
Point/plage de congélation :	Non déterminé.
Point d'ébullition / plage :	56 °C, 133 °F
Point d'éclair :	-20 °C, -4 °F en vase clos
Taux d'évaporation :	Plus lent que l'éther
Inflammabilité (solide, gaz) :	Liquide inflammable
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	2,0-13,0 vol. %
Pression de vapeur :	240 hPa à 20 °C, 68 °F
Densité de vapeur :	Plus lourd que l'air
Densité relative :	0,79 g/cm ³ à 20 °C, 68 °F
Solubilités :	Principalement soluble
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	-0.23
Température d'auto-inflammabilité :	465 °C, 869 °F
Température de décomposition :	Non déterminé.
Viscosité, dynamique :	Non déterminé.
Viscosité, cinématique :	14-20 mm ² /s à 40 °C, 104 °F
Densité relative :	0,79
Teneur en composés volatiles :	97 %

9.2. Autres informations

Liquide et vapeurs très inflammables.

Section 10 - Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de transport et de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions de température et de pression normales. Éviter les températures supérieures à 49 °C / 120 °F.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel que modifié



Date de révision – 17 juillet 2023

10.4. Conditions à éviter

Matériaux incompatibles. Conserver à distance des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, acides forts et alcalis forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Par flamme nue, les produits de décomposition dangereux comprennent le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone. Lorsqu'il est chauffé jusqu'à décomposition, il émet une fumée âcre et des vapeurs irritantes. Contient des solvants qui peuvent former du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et du formaldéhyde.

Section 11 - Informations toxicologiques

11.1. Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Les effets aigus de ce mélange n'ont pas été testés. Les données sur les différents composants sont présentées dans le tableau ci-dessous.

No de CAS.	Nom chimique	% massique	DL50, voie orale	DL50, voie dermique	Vapeur CL50
67-64-1	Acétone	94-98	> 2 000 mg/kg - Rat	> 2 000 mg/kg - Lapin	>20 mg/l - (Rat, 4 h)
67762-90-7	Silice hydrophobe	2-6	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les effets toxicologiques

Effets liés à la surexposition : – Provoque une sévère irritation des yeux.

Contact avec les yeux :

Effets liés à la surexposition : – Provoque une irritation cutanée grave. Des réactions allergiques peuvent apparaître.

Contact avec la peau :

Effets liés à la surexposition : – Nocif par inhalation. Des concentrations élevées de gaz, de vapeur, de brouillard ou de poussière peuvent être nocives si elles sont inhalées. Éviter de respirer les fumées, les pulvérisations, les vapeurs ou le brouillard. Des concentrations élevées de vapeur peuvent provoquer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Une inhalation prolongée ou excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Inhalation :

Effets liés à la surexposition : – Peut être nocif en cas d'ingestion.

Ingestion :

Effets liés à la surexposition : – Des concentrations élevées peuvent entraîner des effets sur le système nerveux central (sommolence, étourdissements, nausées, maux de tête, paralysie et vision floue) et/ou des lésions. Des rapports ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des lésions permanentes du cerveau et du système nerveux.

Risque chronique :

Principales voies de pénétration : Contact oculaire, inhalation, ingestion, absorption cutanée, contact cutané.

STOT – Exposition unique : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques et irritation des voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel que modifié



Date de révision – 17 juillet 2023

STOT – Exposition répétée : Pas de données disponibles.
Toxicité par aspiration : Pas de données disponibles.
Cancérogénicité : Ne contient aucun ingrédient répertorié comme cancérigène.

Section 12 - Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit est un mélange de composants répertoriés.

Toxicité aiguë		Heure	Espèces	Méthode	Évaluation	Remarques
Acétone	CL50	96 h	Poisson	OCDE 301B*	> 100 mg/l test statique	Valeur de la documentation
	CE50	48 h	Daphnia	OCDE 301B*	> 100 mg/l test statique	Valeur de la documentation
	CE50	96 h	Algues	OCDE 301B*	> 100 mg/l test statique	Valeur de la documentation
	CSEO	28 j	Daphnia	OCDE 301B*	> 100 mg/l test d'écoulement	Valeur de la documentation
Silice hydrophobe	Aucune information disponible.					

*Directives de tests 301B (28 d) de l'OCDE : > 60%

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

La solution aqueuse a une grande mobilité dans le sol.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et tPtB :

Pas de données disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre impact indésirable n'est identifié.

Section 13 - Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination :

Tout ce qui ne peut être conservé en vue d'une récupération ou d'un recyclage doit être traité comme un déchet dangereux et envoyé dans un incinérateur agréé ou éliminé dans une installation de traitement des déchets agréée par le RCRA. Le traitement, l'utilisation ou la contamination de ce produit peut modifier la gestion de ses déchets. Les réglementations des États et locales en matière d'élimination peuvent différer des réglementations fédérales en matière d'élimination. Respecter les lois applicables lors de l'élimination du contenant et de son contenu. Ne pas contaminer les lacs, les ruisseaux, les étangs, les eaux souterraines, les égouts pluviaux, les systèmes d'égouts ou le sol.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel que modifié



Date de révision – 17 juillet 2023

Récepteur vide :

Les contenants vides retiennent des résidus de produit (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer ces contenants à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ou à d'autres sources d'inflammation. Ils pourraient exploser et provoquer des blessures ou la mort.

Section 14 - Informations relatives au transport

14.1. Numéro et nom d'expédition officiel des Nations Unies

	<u>Transport terrestre</u> <u>(règlements</u> <u>ADR/RID)</u>	<u>Mer internationale</u> <u>(code IMDG)</u>	<u>Air international</u> <u>(codes OACI/IATA)</u>
14.1. Numéro ONU	UN1263	UN1263	UN1263
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PEINTURE (contient de l'acétone)	PEINTURE (contient de l'acétone)	PEINTURE (contient de l'acétone)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin – Aucune substance dangereuse pour l'environnement/aucun polluant marin.	Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin – Aucune substance dangereuse pour l'environnement/aucun polluant marin.	Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin - Aucune substance dangereuse pour l'environnement/aucun polluant marin.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Se référer à la Section 2.2 de la FDS.	Se référer à la Section 2.2 de la FDS.	Se référer à la Section 2.2 de la FDS.
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au code IBC	IBC02	IBC02	IBC02
Transport/informations supplémentaires :			
Quantité limitée	Non	Non	Non

Section 15 - Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune réglementation connue par une législation spécifique.

Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) :

Répertorié

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel que modifié



Date de révision – 17 juillet 2023

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Le fabricant/importateur n'a pas effectué d'évaluation/de rapport sur la sécurité chimique (CSA/CSR).

Section 16 - Autres informations

Réservé à la recherche et à l'utilisation industrielle.

Classement Classification en matière de Inflammabilité : 3 Danger physique : 0 Protection individuelle :
HMIS : santé : 2 X
Classement Classification en matière de Inflammabilité : 3 Instabilité : 0
NFPA : santé : 2

Informations supplémentaires

Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Les informations fournies dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont correctes selon nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sécurisés, et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations concernent uniquement le matériau spécifique désigné et ne s'appliquent pas s'il est utilisé en combinaison avec des matériaux ou dans des processus autres, sauf indication dans le texte.

ABRÉVIATIONS :

ACGIH	AMERICAN CONFERENCE OF GOVERNMENTAL INDUSTRIAL HYGIENISTS	ACGIH	CONFERENCE AMERICAINE DES HYGIENISTES GOUVERNEMENTAUX (ÉTATS-UNIS)
CAS	CHEMICAL ABSTRACT SERVICE	CAS	SERVICE DES RÉSUMÉS ANALYTIQUES DE CHIMIE
HMIS	WORKPLACE HAZARDOUS MATERIALS INFORMATION SYSTEM	HMIS	SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL
NFPA	NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION	NFPA	ASSOCIATION NATIONALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE
OSHA	OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY ADMINISTRATION	OSHA	AGENCE POUR LA SECURITE ET LA SANTE AU TRAVAIL (ÉTATS-UNIS)
PEL	PERMITTED EXPOSURE LIMIT	LEA	LIMITE D'EXPOSITION ADMISSIBLE
PMCC	PENSKY-MARTENS CLOSED CUP	PMCC	VASE CLOS PENSKY-MARTENS
RCRA	RESOURCE CONSERVATION AND RECOVERY ACT	RCRA	LOI AMÉRICAINNE SUR LA CONSERVATION ET LA RÉCUPÉRATION DES RESSOURCES
STEL	SHORT TERM EXPOSURE LIMIT	LECT	VALEUR LIMITE D'EXPOSITION À COURT TERME
TLV	THRESHOLD LIMIT VALUES	VLE	VALEURS LIMITES D'EXPOSITION
TSCA	TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT	TSCA	LOI SUR LE CONTROLE DES SUBSTANCES TOXIQUES (ÉTATS-UNIS)
TWA	TIME-WEIGHTED AVERAGE	MPT	MOYENNE PONDÉRÉE DANS LE TEMPS

De plus amples informations sont disponibles ici : <http://www.msdsonline.com/resources/msds-resources/glossary-of-terms/>